



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/44

**Objet : Budget commune – Décision
modificative n°2**

Date de convocation : 14 octobre 2022

Date d'affichage : 14 octobre 2022

Date de réunion : 20 octobre 2022

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 20 octobre à 20 h 02, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. Etienne FERRAND, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme HENRION Nathalie, M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence

Était absent : M. PAIN Philippe

M. BESSON Jean-Jacques est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances exposent qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°2 du budget commune 2022, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
64111 – Rémunération principale	- 40 000 €	
64118 – Autres indemnités	+ 5 000 €	
64131 – Rémunérations	+ 50 000 €	
6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 10 000 €	
739223 – Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	+1394 €	
65548 – Autres contributions	-19394 €	
7788 – Produits exceptionnels divers		+ 7000 €
Totaux section de fonctionnement DM n°1	7000 €	7000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21538 – Autres réseaux	-22 500 €	
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 22500 €	
Totaux section d'investissement DM n°1	0 €	0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 du budget commune 2022 comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 20/10/2022

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
001200077220-20221020-2022102044-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2022